

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-84
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL
CONTRACTUEL

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**CREATION
D'UN CONTRAT
DE PROJET -
RESPONSABLE
ENERGIES ET
DEVELOP-
PEMENT
DURABLE**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-VERGNES,
Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **29 MARS 2023**

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Selon l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans ses articles 3 et 3-4, afin d'impulser et mettre en œuvre toute action qui participe à la rénovation et à la transition énergétique.

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que :

A compter du 1er avril 2023, il est nécessaire de créer un poste en contrat de projet afin d'animer et de mener à bien le programme de développement des énergies renouvelables et le programme d'économie d'énergie.

Ce contrat de projet est créé pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable si la mission n'est pas terminée et se substitue au poste permanent vacant de Chargé de mission Développement Durable.

Ce poste sera pourvu par un contractuel de droit public de catégorie A à temps complet compte tenu de la nature des missions. Le poste est rattaché à la Direction des Services Techniques.

Ce poste devra être occupé par un candidat dont le profil est spécialisé dans des compétences relevant des domaines du développement durable, de l'analyse et du développement des énergies propres, de l'instruction de dossiers, et qui a une connaissance du code des marchés publics, de la réglementation et de la gestion des énergies, et des différents partenaires ou interlocuteurs publics, ainsi que des dispositifs existants tels que le SDIE.

Il sera rémunéré en référence à l'indice contractuel 500 et ouvre droit à l'IFSE.

Il sera chargé de :

- Impulser et mettre en œuvre toute action qui participe à la rénovation et à la transition énergétique.
- Piloter les projets liés aux économies d'énergie
- Piloter le développement de productions d'électricité sur la commune.
- Optimiser la gestion des fluides en analysant factures, abonnements, contrats de fourniture d'énergie et de chauffage, et développer la part des énergies renouvelables.
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires dans le domaine de l'énergie et de l'éclairage public en lien avec le chef de service du secteur maintenance.
- Participer au diagnostic énergétique des bâtiments et établir des propositions d'amélioration (rénovation thermique ...) ainsi que le suivi du SDIE.
- Assurer l'analyse technique et économique de projets en matière de développement durable en collaboration avec le bureau d'études.
- Assurer le lien avec les autres collectivités du territoire susceptibles de développer des projets de même nature (en particulier la communauté de communes).

Les crédits nécessaires figurent au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'un contrat de projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent public en contrat de projet tel que décrit ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **29 MARS 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **29 MARS 2023**

Par publication le : **29 MARS 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le **29 MARS 2023**

ID : 011-211100763-20230328-DB202384-DE

